



DONNER, C'EST GAGNER !

***PARTICULIERS & ENTREPRISES,
CONJUGUEZ GENEROSITE ET EFFICACITE***

EISTI - ECOLE D'INGENIEUR & FORMATRICE DE TALENTS DEPUIS 1983 - CERGY (95) & PAU (64)

4200 ANCIENS ELEVES - 250 INGENIEURS DIPLOMES CHAQUE ANNEE - 1500 ELEVES - 275 PROFESSEURS & ENSEIGNANTS CHERCHEURS

Depuis 2017, notre école d'ingénieur dispose d'un fonds de dotation : le **Fonds EISTI**. Il est destiné à recueillir, tout au long de l'année, la générosité des entreprises et des particuliers, et à assurer l'efficacité de son usage en faveur de ses élèves-ingénieurs et de ses enseignants-chercheurs comme au profit de ses innovations pédagogiques, technologiques et scientifiques.

Grâce à votre générosité, des bourses, des chaires d'entreprise et des innovations essentielles peuvent être financées au sein de notre institution et de ses deux campus de Cergy et de Pau.

Grace à votre générosité, **des avenirs s'éclairent, des talents se confirment, des projets se concrétisent**. Votre altruisme épouse alors parfaitement nos valeurs :

Professionalisme, Ouverture, Solidarité, Ethique

Le **Fonds EISTI** est présidé par Thierry SIOUFFI, Ancien Elève de la Promo 1986, administrateur de l'EISTI et Senior Vice-Président d'ATOS, entouré de Noël BOUFFARD (Directeur délégué de SOPRA STERIA), d'Ivar EKELAND (Professeur des Universités, ancien Président de l'Université Paris-Dauphine), de Jean HERLIN (Trésorier) et de Nesim FINTZ (Fondateur et Directeur Général de l'EISTI).

FONDS EISTI

AVENUE DU PARC – 95000 CERGY PONTOISE CEDEX

WWW.FONDSEISTI.FR

CONTACT@FONDSEISTI.EU

DONNER, C'EST GAGNER !

Oui, donner c'est gagner ! C'est gagner en générosité. C'est gagner en efficacité. C'est conjuguer le cœur et la raison. C'est concrétiser l'altruisme, c'est démultiplier la solidarité, c'est soutenir l'innovation.

La France est le pays d'Europe le plus fiscalement favorable à la philanthropie sous toutes ses formes : dons, mécénat, legs. Tant **pour les particuliers** (réduction d'impôt sur le revenu) que **pour les entreprises** (réduction d'impôt sur les sociétés). Ainsi encouragés, l'altruisme et la générosité peuvent s'exprimer pleinement, selon des degrés d'implication et des modalités d'action très divers. Librement. Efficacement.

Formateur de talents et bâtisseur d'avenirs, l'enseignement supérieur peut ainsi bénéficier de cette générosité, via les fondations ou les fonds de dotation des universités et des grandes écoles destinataires de ces dons. C'est bien le cas de l'EISTI.

Et cette générosité permet notamment d'**accroître la solidarité** et d'**amplifier l'innovation**. La diffusion de cette générosité s'effectue en toute **transparence**, en complète **traçabilité** et avec la plus grande **efficacité**.

LES AMBITIONS 2018/2023

Solidarité & éthique

L'EISTI consacre chaque année près de 500 000 € en bourses d'études solidaires et souhaite doubler ce montant d'ici 2023.

- Accompagnement de la vie associative : soutien aux initiatives étudiantes solidaires, formations des élèves à la RSE.
- Soutien aux actions en faveur de l'égalité des chances : égalité d'accès aux études supérieures, égalité Hommes/Femmes.
- Soutien aux projets favorisant l'ouverture internationale portés par l'établissement, les enseignants, les élèves.

Investissement pédagogique

L'EISTI a une exigence, celle d'anticiper continuellement les besoins des professionnels. C'est pourquoi 30 à 50 % des enseignements sont revus en dernière année. Le Fonds EISTI accompagne toutes les actions d'innovation pédagogique.

- Acquisition de nouveaux matériels.
- Financement de la recherche et de projets dans les DATA, l'IoT, la Réalité Virtuelle.
- Création de l'EISTI Innovation Lab : espace de 250 m² dédié à l'innovation, ouvert aux élèves, aux enseignants et aux entreprises.
- Financement de l'innovation pédagogique.

Amélioration des campus

L'EISTI connaît ces dernières années une croissance de ses effectifs de 7 à 10 % / an. Cette progression exige une adaptation des conditions d'accueil sur les campus et notamment à Cergy. L'extension des locaux est menée grâce à ses partenaires territoriaux et en particulier le département du Val d'Oise, mais doit être également soutenue par des financements complémentaires pour les équipements technologiques notamment (cablage, wi fi...).

- Extension du campus de Cergy
- Construction d'un nouveau bâtiment à Cergy de 4 000 m² à l'horizon 2019.

PARTICULIERS

L'ALTRUISME EN ACTION

Tout au long de l'année, il vous est possible de donner au Fonds EISTI en bénéficiant, en retour, d'avantageuses déductions fiscales.

Le geste bienfaiteur est aussi important que la somme bienvenue. Car il n'y a pas de petits ou de grands donateurs : il y a les donateurs, une communauté bienveillante, initiatrice de tous les possibles et qui sait concrétiser sa générosité et son altruisme.

Vos dons, intégralement redistribués, permettent de financer différentes actions que le Conseil d'administration du Fonds EISTI considère comme prioritaires et porteuses des valeurs fondatrices de notre école d'ingénieur : professionnalisme, ouverture, solidarité, éthique.

Bourses étudiantes

Chaque année, l'EISTI dédie d'ores et déjà 500 000 € aux bourses étudiantes comme aux travaux de recherche. L'école souhaite, avec votre soutien et grâce à vos dons, démultiplier cet effort financier, indispensable à l'expression de la solidarité comme au soutien à l'innovation.

Différentes thématiques permettent aux étudiants comme aux associations de solliciter les bourses ainsi financées, en soumettant leurs projets ou en sollicitant la solidarité de l'institution et de ses donateurs : Solidarité - Mobilité internationale - Egalité homme/femme - Création d'entreprise - investissement associatif - Urgence sociale.

D'un montant en rapport avec le dossier présenté par l'étudiant ou l'association, chaque bourse est délivrée par le conseil d'administration du Fonds EISTI.

Innovations

Pour demeurer à la pointe des innovations scientifiques, pédagogiques et technologiques, l'EISTI se doit d'investir en permanence et dans différentes directions : recrutement de professeurs experts, chaires professorales, travaux scientifiques des enseignants-chercheurs, acquisition de logiciels pédagogiques mis à disposition des étudiants, aménagement technologique ou logistique des espaces de travail des élèves (amphis, classes, campus), ouverture internationale de l'institution etc.

Grâce à votre générosité, ces dossiers gagnent en rapidité et en fluidité de mise en place, en puissance et en efficacité de réalisation.

DEDUCTION FISCALE, MODE D'EMPLOI

En tant que particulier, l'article 200 du code général des impôts vous donne droit à une réduction de 75% de vos dons plafonnés à 530€, puis de 66% au-delà, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (revenu net global). Dès réception et encaissement de votre **chèque** ou de votre **don en ligne** (CB, Paypal), vous recevez un justificatif officiel que vous joindrez à votre déclaration d'impôt afin de bénéficier de la déduction fiscale en rapport avec votre générosité.

Si la totalité de vos dons versés au cours de l'année est inférieure à 530 € : Inscrivez dans la case UD de votre déclaration d'impôts le montant total de vos dons. Vous bénéficierez alors d'une réduction à hauteur de 75% du montant inscrit.

Exemple : un don de 300 € ne vous aura coûté que 75 €

Si vous avez versé au total plus de 530 € : N'inscrivez que 530 € dans la case UD de votre déclaration d'impôts, puis portez le supplément dans la case UF. Vous bénéficierez d'une réduction de 75% sur les 530 € et de 66% sur le reste inscrit dans la case UF.

Exemple : un don de 600 € ne vous aura coûté que 156,30 €

Vous devez durant toute la période au cours de laquelle vous pourrez avoir à justifier du bien-fondé des réductions d'impôt obtenues, c'est-à-dire les trois années suivant le versement. En revanche, si vous déclarez sur internet, conservez simplement le reçu fiscal chez vous, pendant cinq ans.

ENTREPRISES

GENEROSITE & EFFICACITE

L'entreprise donatrice est étroitement associée à l'ensemble des innovations et des actions de solidarité rendues possibles grâce à sa générosité.

Cette générosité est amplifiée par l'efficacité et la traçabilité de l'utilisation des dons perçus.

L'entreprise sait pourquoi elle donne ; les bénéficiaires savent grâce à qui ils concrétisent leurs projets. Tout le monde y gagne.

Valorisation de l'entreprise donatrice

- **Valorisation de la RSE** : le don financier s'inscrit dans la RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) de la société donatrice, via les bourses et projets qu'il permet de financer. Communication et marketing peuvent compléter cette valorisation, avec le soutien actif de notre école (témoignages, relations publiques etc.)
- **Visibilité accrue et accès privilégié** auprès des élèves-ingénieurs et des enseignants-chercheurs : l'entreprise donatrice est valorisée durant les temps forts de l'année scolaire (journée de présentation dédiée, remise des bourses nominales etc.) et sur l'ensemble des campus (dénomination de lieux et/ou de projets etc.)
- **Partenariats innovants** complétant ceux d'ores et déjà existants : bourses d'entreprise, chaires d'entreprise, financement de recherches dédiées, innovations pédagogiques, soutiens logistiques (matériel, logiciels...) etc.



Fiscalité attractive

L'entreprise donatrice bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de son don, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires. Si le don effectué excède le plafond autorisé de 5/1000, l'avantage fiscal peut être reporté sur 5 ans.

Exemple : une entreprise réalise un chiffre d'affaires d'un million €. Elle peut bénéficier d'un avantage fiscal sur ses dons à hauteur de 5 pour mille de son chiffre d'affaire soit 5 000 €. Un don de 5 000 € lui donne droit à une réduction d'impôt de $5\,000 \times 60 / 100 = 3\,000$ €. Le coût réel du don est donc de 2 000 €.